

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 février 2022 à 19 h 30, sans la présence du public, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences par visioconférence :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **22-02-0109 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 février 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

### *Minute de réflexion*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2022

#### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

3.1 Mesures sanitaires spécifiques aux municipalités / Séance du Conseil municipal / Pandémie de la Covid-19

3.2 Période de questions

#### **4. Affaires du Conseil**

4.4 Nomination de la mairesse suppléante / Mois de mars, avril, mai et juin 2022

4.5 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2022 / Aide financière

#### **5. Greffe et affaires juridiques**

5.1 Dépôt du rapport du greffier / Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie

5.2 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 1 546 619 / Autorisation de signature

5.3 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-12-1052 / Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 1113, route Harwood / Lot 5 197 046

5.4 Acquisition / Partie du lot 3 731 788 / Boulevard de la Gare / Piste multifonctionnelle / Autorisation de signature

5.5 Acquisition / Partie du lot 4 865 031 / Boulevard de la Gare / Piste multifonctionnelle / Autorisation de signature

5.6 Entente / Évaluation foncière / Mitigation du taux d'intérêt / Matricule 6230-07-2111 / 1000, avenue Saint-Charles / Dossier TAQ SAI-M-295056-2002 / Autorisation de signature

#### **6. Finances et trésorerie**

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 janvier 2022

- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Appui à la démarche « Reconnaissance Entreprise en santé »
  - 7.3 Service des finances et de la trésorerie / Mutation / Commis aux comptes à payer
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
  - 10.1 Balle-molle mineure féminine AAA / Inscriptions saison 2021 / Remboursement
  - 10.2 Club Ornithologique de Vaudreuil-Soulanges / Projet Nichoirs Maison Félix-Leclerc / Aide financière
  - 10.3 Formation junior d'Équipe Canada / Tournoi de golf Optimist International / Aide financière
  - 10.4 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2021 / Remboursement
  - 10.5 Financement / Aménagement intérieur des bureaux du Service des loisirs et de la culture
  - 10.6 Services professionnels / Estimation des coûts et plan concept / Rénovation du hall d'entrée et d'espaces communs de la piscine du Campus de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement
  - 10.7 Demande d'aide financière / Loisir et Sport Montérégie / Fonds « En Montérégie, on bouge! » / Autorisation de signature
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-10 / Service d'un plombier – travaux sur demande
  - 13.3 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-24 / Collecte et transport de résidus verts et feuilles d'automne
  - 13.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-31 / Location d'un camion-citerne pour arrosage
- 14. Eaux**
  - 14.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-17 / Fourniture de compresseurs d'air pour l'usine de filtration
  - 14.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-16 / Fourniture de produits chimiques – Carbonate de soude
- 15. Génie**
  - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-13 / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 71, rue Cartier / Lot 1 674 653
  - 16.6 Critère d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-22-33 / Services professionnels / Élaboration d'un plan directeur de la signalétique extérieure
  - 16.7 Adoption de résolution / PPCMOI / 625, rue Chicoine / Construction d'une habitation multifamiliale (H3) / Lot 3 720 104 / Zone H5-755 / CCU n° 21-12-165

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1815 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1655-02 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Mise à jour de dispositions conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1744-02 / Gestion des eaux pluviales / Niveaux d'eau maximaux / Plan des zones à débit de relâche
- 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1270-70 / Urbanisme / Orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1270-70 / Urbanisme / Orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux
- 18.6 Adoption de projet / Règlement n° 1818 / Amélioration de l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1818 / Amélioration de l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux

**19. Direction générale**

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**22-02-0110 Adoption du procès-verbal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**22-02-0111 Mesures sanitaires spécifiques aux municipalités / Séance du Conseil municipal / Pandémie de la Covid-19**

CONSIDÉRANT les allègements aux mesures sanitaires en lien avec la pandémie de la Covid-19, annoncés par le gouvernement du Québec le 8 février dernier;

CONSIDÉRANT la correspondance transmise le 15 février 2022 par M<sup>e</sup> Nicolas Fontaine, directeur par intérim au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans laquelle il est indiqué que les séances du conseil peuvent se tenir en personne ou à distance à compter du 21 février 2022, le tout suivant une décision du conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit tenue à distance, et ce, dans le but de protéger la santé de la population, le tout conformément aux mesures sanitaires spécifiques aux municipalités communiquées par le MAMH.

« ADOPTÉE »

**22-02-0112 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**22-02-0113 Nomination de la mairesse suppléante / Mois de mars, avril, mai et juin 2022**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma soit nommée mairesse suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0114 Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion / Tournoi de hockey 2022 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa participation à la 30<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisées l'inscription et la participation de l'Association des pompiers de Vaudreuil-Dorion au tournoi de hockey des pompiers du Québec qui se tiendra du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2022 à Lévis;

QUE la Ville accepte de défrayer les frais d'inscription au montant de 600 \$ reliés à ce tournoi.

« ADOPTÉE »

**22-02-0115 Dépôt du rapport du greffier / Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie**

CONSIDÉRANT que l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à recevoir la déclaration de la participation à la formation des élus et à déposer le rapport;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prenne acte du dépôt par le greffier, en application de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, d'un rapport daté du 8 février 2022 attestant de la participation de tous les membres du conseil à la formation obligatoire portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

« ADOPTÉE »

**22-02-0116 Servitude / Hydro-Québec et Bell Canada / Partie du lot 1 546 619 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 1 546 619, représentant le parc de Quinchien, le tout afin de permettre l'alimentation d'une entrée électrique privée située au 200, montée de la Côte-Double;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Charles O'Neil, chef de division – Génie du Service du génie et de l'environnement, datée du 1<sup>er</sup> février 2022, selon laquelle la servitude projetée par Hydro-Québec et Bell Canada n'a pas pour effet de nuire aux travaux d'aménagement à venir dans le parc de Quinchien;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur une partie du lot 1 546 619 ayant une superficie approximative de 15 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par M. Alexandre Sansousy, daté du 24 août 2021;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et Bell Canada.

« ADOPTÉE »

**22-02-0117 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-12-1052 / Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 1113, route Harwood / Lot 5 197 046**

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 10 février 2022, de la résolution 21-12-1052 autorisant la contribution pour fins de parcs relativement au lot 5 197 046, ainsi que de la résolution modifiée.

**22-02-0118 Acquisition / Partie du lot 3 731 788 / Boulevard de la Gare / Piste multifonctionnelle / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 3 731 788 d'une superficie approximative de 20 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par M. Martin Rochon, en date du 13 avril 2021, dossier n° NP00186;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, 6650813 Canada inc., consent à la cession de ladite partie de lot en faveur de la Ville, pour une indemnité totale de 1 500 \$, suivant un consentement signé en date du 10 février 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition de la partie du lot 3 731 788 d'une superficie approximative de 20 mètres carrés;

QUE la Ville s'engage à remettre au propriétaire, 6650813 Canada inc., un nouveau certificat de localisation suite à l'opération cadastrale;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**22-02-0119 Acquisition / Partie du lot 4 865 031 / Boulevard de la Gare / Piste multifonctionnelle / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une piste multifonctionnelle sur le boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 4 865 031, d'une superficie approximative de 151 mètres carrés, le tout conformément au plan préparé par M. Martin Rochon, en date du 13 avril 2021, dossier n° NP00186;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot, Centre d'Achat Vaudreuil ltée, consent à la cession d'une partie de ce lot en faveur de la Ville, pour une valeur de 344,40 \$ le mètre carré, pour une indemnité totale approximative de 62 012 \$, incluant les indemnités accessoires et excluant les taxes applicables, le tout suivant un consentement signé en date du 11 février 2022;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie du lot 4 865 031 d'une superficie approximative de 151 mètres carrés;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**22-02-0120 Entente / Évaluation foncière / Mitigation du taux d'intérêt / Matricule 6230-07-2111 / 1000, avenue Saint-Charles / Dossier TAQ SAI-M-295056-2002 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la recommandation de l'évaluateur municipal déposée à la suite d'une demande de révision à l'égard du matricule 6230-07-2111 pour le rôle triennal 2019-2021;

CONSIDÉRANT que les parties sont convenues, eu égard aux circonstances particulières du dossier, de limiter à 5 % le taux d'intérêt sur le montant des taxes à être remboursées au contribuable, à l'exception de la période du 19 mars au 22 juin 2020 pour laquelle le taux de remboursement a été fixé à 0 % par le Conseil dans le contexte de la pandémie;

CONSIDÉRANT que l'entente à intervenir n'a aucunement pour effet d'empiéter sur la compétence exclusive de l'évaluateur municipal de voir à l'établissement de la valeur réelle de l'immeuble;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé à sa recommandation du 17 février 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0121 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 janvier 2022**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 janvier 2022 totalisant un montant de 4 410 397,24 \$.

**22-02-0122 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 février 2022 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

**22-02-0123 Appui à la démarche « Reconnaissance Entreprise en santé »**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa planification stratégique 2020-2025, la Ville a notamment retenu les aspirations suivantes : susciter la participation de tous au mieux-être collectif, développer un environnement de vie harmonieux et durable et être une communauté active et en santé;

CONSIDÉRANT que dans la foulée des actions mises en œuvre dans ce contexte, la Ville reconnaît la valeur ajoutée de s'engager dans la démarche « Reconnaissance Entreprise en santé », laquelle a pour objectif le maintien et l'amélioration, de façon durable, de la santé physique et psychologique des employés;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été mis en place en 2021 afin de veiller à la mise en œuvre d'activités en adéquation avec cette démarche;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville souscrive aux principes de santé et de qualité de vie au travail et appuie la démarche « Entreprise en santé » par son soutien à la réalisation d'activités dans les quatre axes d'intervention visés, soit : les habitudes de vie, la conciliation vie personnelle/professionnelle, les pratiques de gestion et l'environnement de travail.

« ADOPTÉE »

**22-02-0124 Service des finances et de la trésorerie / Mutation / Commis aux comptes à payer**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire de M. Georges Trudel au poste de technicien – Paie laquelle prend fin à la date de retour de la titulaire du poste;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste régulier de commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie soit confié en date de la présente à M. Georges Trudel, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 - échelon 5 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'en raison de l'affectation temporaire de M. Trudel au poste de technicien – Paie, ce dernier sera muté au poste de commis aux comptes à payer à la date de retour de la titulaire du poste, date à laquelle débutera sa période d'essai dans ses nouvelles fonctions;

QU'à la suite de la période d'essai, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, M. Trudel pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Trudel.

« ADOPTÉE »

**22-02-0125 Balle-molle mineure féminine AAA / Inscriptions saison 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT qu'Emma Pelletier, Chloé Sauvé et Émilie Martin sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe U-16 des Rebelles AAA (équipe du Québec) et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Naomi Pelletier, Olivia May Giguère et Jessica Malette sont des athlètes d'âge mineur membres de l'équipe U-18 des Rebelles AAA (équipe du Québec) et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure la Presqu'Île n'offre pas ces catégories;

CONSIDÉRANT qu'une preuve d'inscription a été remise au Service des loisirs et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme totale de 1 016,54 \$ soit remboursée aux athlètes Emma Pelletier, Chloé Sauvé, Émilie Martin, Naomi Pelletier, Olivia May Giguère et Jessica Malette pour les frais d'inscription à la saison 2021, répartie entre elles conformément à la politique.

« ADOPTÉE »

**22-02-0126 Club Ornithologique de Vaudreuil-Soulanges / Projet Nichoirs Maison Félix-Leclerc / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club ornithologique de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le projet Nichoirs Maison Félix-Leclerc favorise un écosystème favorable aux oiseaux et que cette initiative ajoute un attrait éducatif supplémentaire aux visiteurs du site de la Maison Félix-Leclerc;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Club ornithologique de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour le projet Nichoirs Maison Félix-Leclerc.

« ADOPTÉE »

**22-02-0127 Formation junior d'Équipe Canada / Tournoi de golf Optimist International / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Mathieu Lafontaine est un athlète membre de la formation junior d'Équipe Canada demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet athlète a participé au tournoi de golf Optimist International du 24 au 29 juillet 2021 en Floride;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à Mathieu Lafontaine, à titre d'aide financière, dans le cadre de sa participation au tournoi de golf Optimist International.

« ADOPTÉE »

**22-02-0128 Activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) / Inscriptions 2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les années 2019 à 2023, autorisé par la résolution 20-09-673;



CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 12 565 \$ soit remboursée au CSSTL dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes (les Citadins) pour les frais d'inscription de l'année 2021, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

**22-02-0129 Financement / Aménagement intérieur des bureaux du Service des loisirs et de la culture**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation du Conseil est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 83 990 \$, incluant les taxes applicables, pour l'aménagement intérieur des bureaux du Service des loisirs et de la culture;

QUE ce projet soit financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**22-02-0130 Services professionnels / Estimation des coûts et plan concept / Rénovation du hall d'entrée et d'espaces communs de la piscine du Campus de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT la résolution 09-11-787 autorisant la prolongation jusqu'au 15 janvier 2034 du protocole d'entente « Programme conjoint – Piscine – Commission – Ville » portant sur l'utilisation et le financement de la piscine intérieure du Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL);

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation du hall d'entrée ainsi que des espaces communs adjacents de la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes et que ceux-ci feront alors l'objet d'une entente de financement;

CONSIDÉRANT que l'analyse des travaux de rénovation a été faite conjointement par les représentants du Service des ressources matérielles et des bâtiments communautaires du CSSTL et ceux du Service des loisirs et de la culture de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'obtenir une estimation budgétaire professionnelle des rénovations dans le but de mieux évaluer les coûts associés aux prochaines phases des travaux;

CONSIDÉRANT que le CSSTL est le donneur d'ouvrage qui est responsable du processus d'appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de contribuer, dans une proportion de 50 % et pour un montant de dépassant pas 12 500 \$, aux coûts des services professionnels visant à évaluer les coûts de rénovation et proposer un plan concept du projet répondant aux besoins identifiés.

« ADOPTÉE »

**22-02-0131 Demande d'aide financière / Loisir et Sport Montérégie / Fonds  
« En Montérégie, on bouge! » / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT que l'aide financière octroyée sera utilisée conformément aux orientations et objectifs du programme et selon ses modalités;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Sports et loisirs soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière à Loisir et Sport Montérégie dans le cadre du fonds « En Montérégie, on bouge! » et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**22-02-0132 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-10 / Service d'un  
plombier – travaux sur demande**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de service d'un plombier – travaux sur demande, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 14 février 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les deux soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-10;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Roland Bourbonnais Ltée, 25, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7M4, pour la fourniture de service d'un plombier – travaux sur demande, et ce, pour un montant de 49 289,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-10;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2022 et, qu'en conséquence, prenne fin le 31 décembre 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0133 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-24 / Collecte  
et transport de résidus verts et feuilles d'automne**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la collecte et le transport de résidus verts et feuilles d'automne, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 16 février 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-24;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Transport Rolland Chaperon inc., 156, rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3B6, pour la collecte et le transport de résidus verts et feuilles d'automne, et ce, pour un montant de 59 215 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-24;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0134 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-31 / Location d'un camion-citerne pour arrosage**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location d'un camion-citerne pour arrosage, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-31;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Villeneuve inc., 18050, rue J.-A.-Bombardier, Mirabel (Québec) J7J 2H8, pour la location d'un camion-citerne pour arrosage, et ce, pour un montant de 56 768,90 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour la saison 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0135 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-17 / Fourniture de compresseurs d'air pour l'usine de filtration**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de compresseurs d'air pour l'usine de filtration, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 février 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule des soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-17;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Compresseurs Québec, 2431, rue Guénette, Saint-Laurent (Québec) H4R 2E9, pour la fourniture de compresseurs d'air pour l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 66 048,54 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-17.

« ADOPTÉE »

**22-02-0136 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-16 / Fourniture de produits chimiques – Carbonate de soude**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de produits chimiques – Carbonate de soude, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 17 février 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-16;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Quadra Chimie Itée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5, pour la fourniture de produits chimiques – Carbonate de soude, et ce, pour un montant de 58 982 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-16;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2022 et, qu'en conséquence, prenne fin le 31 décembre 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0137 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-13 / Travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 9 février 2022 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-22-13;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Camara, 711, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2, pour les travaux de branchements d'égout pluvial sur le territoire de la Ville, et ce, pour un montant de 246 774,58 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-13;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2022.

« ADOPTÉE »

**22-02-0138 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 71, rue Cartier / Lot 1 674 653**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie en argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2022-10022 d'un bâtiment résidentiel de trois logements en remplacement d'un bâtiment résidentiel d'un logement sur le lot 1 674 653;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut l'augmentation de la densité de l'usage;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 674 653 lors de la demande du permis était de 199 200 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 19 920 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.00 (facteur 2022);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 19 920 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**22-02-0139 Critère d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-22-33 / Services professionnels / Élaboration d'un plan directeur de la signalétique extérieure**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation contenus au document préparé par la chef de division – Planification du territoire, en date du 7 février 2022, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-22-33 à l'égard de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur de la signalétique extérieure.

« ADOPTÉE »

**22-02-0140 Adoption de résolution / PPCMOI / 625, rue Chicoine / Construction d'une habitation multifamiliale (H3) / Lot 3 720 104 / Zone H5-755 / CCU n° 21-12-165**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 625, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un immeuble à usage résidentiel de 7 étages comportant 60 unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-165 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 janvier 2022 par la résolution 22-01-031;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 février 2022 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 7 février 2022 par la résolution 22-02-0094;

CONSIDÉRANT qu'à la suite l'adoption du second projet, les personnes intéressées, ayant le droit de signer une demande pour que la présente résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire par écrit jusqu'au 18 février 2022 à 23 h 59;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 625, rue Chicoine, sise sur le lot 3 720 104, le tout tel que présenté au document intitulé « Le 625, rue Chicoine – Bâtiment résidentiel REV.: 1<sup>er</sup> décembre 2021 » produit par la firme Cormier Lefebvre architectes, et ce, aux conditions suivantes :

- pour l'ensemble du projet, la desserte et les raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission, des communications ou tout autre service public analogue devront être souterrains;
- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation de prévoir, à l'intérieur des aménagements paysagers projetés, des essences d'arbres, d'arbustes ou de vivaces attirant les insectes pollinisateurs;
- l'obligation, pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités de logement, de fournir une case de stationnement desservant chaque unité d'habitation;
- l'obligation de prévoir l'emplacement des boîtes postales à l'intérieur du bâtiment;
- le plan de gestion des matières résiduelles, de même que tout aménagement présenté en lien avec ce dernier ne font pas partie de l'acceptation de la présente demande de PPCMOI et ces derniers devront faire l'objet d'une approbation ultérieure par les services municipaux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**22-02-0141 Adoption / Règlement n° 1815 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1815 a été déposé à une séance tenue le 7 février 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1815 intitulé :

« Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

« ADOPTÉE »

**22-02-0142 Adoption / Règlement n° 1655-02 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Mise à jour de dispositions conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1655-02 a été déposé à une séance tenue le 7 février 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1655-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de mettre à jour des dispositions conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ».

« ADOPTÉE »

**22-02-0143 Adoption / Règlement n° 1744-02 / Gestion des eaux pluviales / Niveaux d'eau maximaux / Plan des zones à débit de relâche**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1744-02 a été déposé à une séance tenue le 7 février 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1744-02 intitulé :

« Règlement modifiant certaines dispositions du Règlement relatif à la gestion des eaux pluviales concernant les niveaux d'eau maximaux et actualisant le plan de l'annexe A ».

« ADOPTÉE »

**22-02-0144 Adoption de projet / Règlement n° 1270-70 / Urbanisme / Orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux**

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation peut être remplacée ou être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-70 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de définir des orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux dans le territoire de la Ville »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et de déterminer les modalités de la consultation écrite conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**22-02-0145 Avis de motion / Règlement n° 1270-70 / Urbanisme / Orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de définir des orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux dans le territoire de la Ville.

**22-02-0146 Adoption de projet / Règlement n° 1818 / Amélioration de l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux**

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation peut être remplacée ou être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1818 intitulé :

« Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation et de déterminer les modalités de la consultation écrite conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**22-02-0147 Avis de motion / Règlement n° 1818 / Amélioration de l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux.



**22-02-0148 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**22-02-0149 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**22-02-0150 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 09 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier